

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 13 juin 2013 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Suzette Bigras, Mario St-Charles, Tom Whitton  
Guillaume Bouvrette, James McAllister

Jean Langevin, directeur général  
M<sup>e</sup> Jacques Robichaud, greffier

Absence : Nathalie Chayer

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 19h32. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2013-06-13.164

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai 2013 et des séances extraordinaires du 8 mai et 28 mai 2013**

---

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai 2013 et des séances extraordinaires du 8 mai et 28 mai 2013, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2013-06-13.165

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai 2013 et des séances extraordinaires du 8 mai et 28 mai 2013, tels que déposés.

**ADOPTÉE**

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 4 juin 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-06-13.166

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Fondation Drapeau et Deschambeault / Classique des Maires	275,00 \$
Chambre Commerce St-Eustache Deux-Montagnes Classique des Gouverneurs	500,00 \$
Club Kiwanis St-Eustache / Événement bénéfice Omnium de golf	225,00 \$
Fondation Sercan / Événement bénéfice Course bateaux dragons	250,00 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Versement d'aide financière en vertu du «Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain»

CONSIDÉRANT le rapport de la responsable du cabinet du maire, madame Fabienne Côté, daté du 4 juin 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2013-06-13.167

D'ACCORDER une assistance financière dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*, aux personnes ci-après mentionnées,

Priscilla Raby	100,00 \$
Alexandre Dubois	100,00 \$
Mélanie Villemaire	100,00 \$
Karine Juteau	60,52 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

**2.3 Déplacement, installation et retrait de panneaux d'arrêt sur diverses rues**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim du SRPDM, daté du 4 juin 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2013-06-13.168**

D'INSTALLER un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue Elzéar-Paquin, à l'intersection Alphonse-Dumoulin, direction ouest-est.

**ADOPTÉE**

**2.4 Protocole d'entente avec le CPE Deux-Montagnes – Signature de l'addenda n° 1**

CONSIDÉRANT la signature, le 9 juin 2008, d'une entente avec le CPE des Deux-Montagnes sur l'utilisation d'un terrain du CPE ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler cette entente pour 5 autres années ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2013-06-13.169**

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la ville, l'addenda n° 1 de l'entente avec le CPE des Deux-Montagnes relative à l'utilisation d'un terrain du CPE.

**ADOPTÉE**

**2.5 Acquisition du lot 3 236 837 de Habitations Nouvelle Ère**

CONSIDÉRANT la vente par la ville de 5 lots, situés sur la rue Gamble, à la compagnie 9107-3395 Québec inc., le 18 août 2004 ;

CONSIDÉRANT que le lot 3 236 837 n'est pas constructible à cause de la bande de protection riveraine de 10 mètres du ruisseau Féré ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2013-06-13.170**

D'ACQUÉRIR de la compagnie 9107-3395 Québec inc. Le lot numéro 3 236 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 1 860 \$, plus les taxes applicables s'il y a lieu, incluant mainlevée des arrérages de taxes municipales ;

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents requis aux fins de la présente.

La présente résolution remplace la résolution 2013-02-14.025.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 03.111.00.730.

**ADOPTÉE**

**2.6 Signature de la lettre d'entente avec le syndicat des cols bleus de l'usine de filtration – SCFP local 3335**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue entre le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3335 et la Ville de Deux-Montagnes, pour le renouvellement de la convention collective 2012/2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-06-13.171

DE SIGNER la lettre d'entente pour le renouvellement de la convention collective 2012/2013 avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3335 ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la lettre d'entente.

**ADOPTÉE**

**2.7 Protocole d'entente avec le MAMROT relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PIQM**

CONSIDÉRANT que la ville a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2013-06-13.172

DE SIGNER le protocole d'entente avec le MAMROT relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, le protocole d'entente.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 23 mai 2013
- Commission circulation et toponymie du 27 mars 2013

**4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 19h45.  
7 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h20.

Dépôt par monsieur Mario D'Annunzio, d'une pétition de 45 citoyens contre les projets de règlement n° 1503 et 1504.

**5. Règlements municipaux**

**5.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement n°1125 concernant «la circulation, la signalisation et le stationnement»**

Monsieur Guillaume Bouvrette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement n°1125 concernant «la circulation, la signalisation et le stationnement».

Ce règlement aura notamment pour objet de :

- de prévoir que le boul. des Promenades, face à la station-service Shell, est réglementé par des feux de circulation ;
- d'enlever le panneau limitant le stationnement sur la 12<sup>e</sup> avenue, face au numéro civique 40 ;
- d'interdire le stationnement des véhicules sur le boul. du Lac, entre 6h et 19h, face au numéro civique 900 et de la 9<sup>e</sup> avenue jusqu'au numéro civique 903.

**5.2 Avis de motion complémentaire - Règlement de zonage n° 1369 afin d'assurer la concordance au programme particulier d'urbanisme de l'entrée ouest, et du programme particulier d'urbanisme du Chemin d'Oka et de la gare Grand-Moulin**

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion complémentaire à l'avis de motion donné le 28 mai 2013, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'assurer la concordance au programme particulier d'urbanisme de l'entrée ouest, et du programme particulier d'urbanisme du Chemin d'Oka et de la gare Grand-Moulin

Ce règlement aura notamment pour objet de :

- 1° de permettre dorénavant dans la zone R1-59 (près du parc Moir) les usages restaurant, avec ou sans terrasse, gîte touristique, auberge, bed and breakfast d'au plus 9 unités ;
- 2° que les fondations en blocs de béton sont prohibés et ne pourront faire l'objet de droits acquis lors de travaux de restauration impliquant le projet de remplacement d'une partie ou de la totalité de la fondation.

**5.3 Adoption – Règlement n° 1505 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la mise à jour du plan d'intervention pour les chaussées, les conduites d'eau potable et les conduites d'égout à même les fonds disponibles au règlement n° 1383**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 mai 2013 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 29 741,91 \$ pour la mise à jour du plan d'intervention pour les chaussées, les conduites d'eau potable et les conduites d'égout à même les fonds disponibles au règlement n° 1383;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-06-13.173

D'ADOPTER le Règlement n° 1505 intitulé «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la mise à jour du plan d'intervention pour les chaussées, les conduites d'eau potable et les conduites d'égout à même les fonds disponibles au règlement n° 1383*», tel que déposé.

D'AUTORISER le maire et la trésorière et directrice des Finances à signer, pour et au nom de la Ville, avec la Caisse Desjardins St-Eustache-Deux-Montagnes, tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente.

**ADOPTÉE**

**5.4 Adoption – Règlement n° 1496 - Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'ajouter des usages dans la zone P2-39**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 avril 2013 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter : aucune demande valide de participation à un référendum n'ayant été reçu dans le délai imparti ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'autoriser les usages «garderie privée» et «services professionnels»

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2013-06-13.174

D'ADOPTER, le Règlement n° 1496 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'ajouter des usages dans la zone P2-39*», tel que déposé.

**ADOPTÉE**

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Mai 2013

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2013 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	2 287 608,76 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	91 439,48 \$

7. Greffe

7.1 Règlement d'emprunt n° 1497 - Dépôt du certificat du résultat du registre

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt n° 1497.

7.2 Élections municipales 2013 – Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT l'élection municipale qui aura lieu le 3 novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* tout membre du personnel électoral doit recevoir une rémunération et que le conseil peut établir un tarif de rémunération ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2013-06-13.175

D'APPROUVER le tarif de rémunération du personnel électoral préparé par le président d'élection et daté du 12 juin 2013.

ADOPTÉE

8. Ressources humaines

8.1 Autorisation et signature du protocole d'entente relatif à un prêt de service d'un employé

CONSIDÉRANT la fermeture de la Corporation du Complexe sportif et culturel de Deux-Montagnes durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu relativement au prêt de service d'un employé travaillant à la Corporation du Complexe sportif et culturel de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2013-06-13.176** DE SIGNER l'entente entre la Ville de Deux-Montagnes et la Corporation du Complexe Sportif et Culturel de Deux-Montagnes, relative à un prêt de service d'un employé (Alain Bélanger) : le maire et le directeur général sont autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la ville.

**ADOPTÉE**

**8.2 Lettre d'entente entre la Ville et le SFCP, local 985, pour le prêt de service d'un employé**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue avec le SFCP, local 985, pour le prêt de service d'un employé travaillant à la Corporation du Complexe sportif et culturel de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2013-06-13.177** DE SIGNER la lettre d'entente pour le prêt de service d'un employé avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 985 ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la lettre d'entente.

**ADOPTÉE**

**8.3 Engagement de personnel temporaire au Service des loisirs et services communautaires – Été 2013 – section loisirs**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Piché directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 31 mai 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2013-06-13.178** D'ENTÉRINER les engagements de personnel temporaire aux loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-741.01.141.

**ADOPTÉE**

**8.4 Autorisation pour le prêt de service du Régisseur des Loisirs à la Corporation du Complexe sportif et culturel de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT les difficultés financières du Complexe sportif et culturel de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville à aider la Corporation du CSCDM à améliorer sa santé financière ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2013-06-13.179**

D'AUTORISER le prêt de service du Régisseur des Loisirs à la Corporation du Complexe sportif et culturel de Deux-Montagnes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-721.01.141.

**ADOPTÉE**

**8.5 Confirmation de permanence – Greffière à la Cour municipale commune de Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT la fin de la période de probation de madame Karyne Perreault, greffière à la Cour municipale ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2013-06-13.180**

DE CONFIRMER la permanence de madame Karyne Perreault, à titre d'employée cadre, au poste de greffière à la Cour municipale commune de Deux-Montagnes.

**ADOPTÉE**

**8.6 Engagement de personnel temporaire - inspecteur en bâtiments au Service de l'urbanisme**

---

CONSIDÉRANT qu'un poste est temporairement vacant au Service d'urbanisme ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2013-06-13.181**

D'ENGAGER monsieur Olivier Martin, à titre d'employé temporaire, au poste d'inspecteur des bâtiments, au Service d'urbanisme, Gestion du Territoire, à compter du 21 mai 2013, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.611.00.141.

**ADOPTÉE**



CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2013-06-13.184**

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 901, rue Caron (Lot 1 606 321) ayant pour objet de régulariser l'implantation de la résidence familiale avec une marge latérale totale de 2,59m au lieu de 3m, tel que prescrit par le règlement de zonage.

**ADOPTÉE**

**9.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2013-06-13.185**

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N° Adresse des travaux	Description
<p><b>A)</b> 137, rue Royal Park (Lot 1 605 645)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de rénovation de la résidence par la condamnation, en façade secondaire, de la porte d'entrée donnant sur la rue Maple. Les travaux de ragréage du mur extérieur consistent à compléter l'obturation et le parement de façade par un parement de vinyle de couleur blanche. La porte d'entrée en façade principale sera remplacée par une porte en acier de couleur noire.</p>
<p><b>B)</b> 68, 10<sup>e</sup> avenue (Lot 1 605 387)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet d'agrandissement de la résidence au-dessus du garage par l'ajout d'une chambre à coucher et salle de bain. Le grenier au-dessus de l'étage sera habitable et</p>

	aménagé à des fins récréatives. L'agrandissement sera d'une dimension de 4,5m de largeur par 7,3m de profondeur pour une superficie habitable de 33,4m <sup>2</sup> . Le parement de la façade sera de type Maibec de couleur gris pâle. Le revêtement de la toiture sera de couleur gris moucheté 2 tons. Les fenêtres seront en PVC de couleur blanc. La porte d'entrée principale sera remplacée par une porte en bois de couleur blanche.
C) 809, chemin d'Oka (Lot 1 606 234)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet d'affichage de trois panneaux graphiques en façades pour refléter le changement de bannières commerciales par La Pharmacie Brunet. Les dimensions des panneaux graphiques et des boîtiers d'enseignes restent inchangées.
D) 304, 7 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 606 022)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de rénovation de la résidence unifamiliale par la modification de la pente du toit de la véranda situé en façade avant. Le revêtement de la toiture de la résidence sera remplacé par un revêtement en bardeaux d'asphalte de couleur brun moyen (Cèdre rustique). La partie verticale du mur de la véranda sera remplacée par un parement de type CanExel de couleur blanc.
E) 366, 24 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 975 729)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de rénovation d'un bâtiment unifamilial par le remplacement, en façade arrière, d'une fenêtre de la chambre par une porte-patio de 1,5m de hauteur. Par l'ajout d'une extension de la galerie actuelle en façade avant et le remplacement de neuf fenêtres de mêmes modèles et tailles. La porte-patio en façade avant sera remplacée par une autre porte-patio en PVC de même modèle et taille et de couleur blanche.
F) 105, 8 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 606 669)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de rénovation par l'agrandissement du patio de 13m <sup>2</sup> par la construction d'un solarium 3 saison à l'arrière du bâtiment. La construction sera de 5,7m de largeur par 7,1m de profondeur pour une superficie de 32,49m <sup>2</sup> . Le revêtement extérieur sera de type vinyle de couleur beige. La toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur brun. Les fenêtres seront en PVC, modèle guillotine, de couleurs blanches.
G) 1829, rue Guy (Lot 1 976 049)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet d'agrandissement d'un étage au-dessus du garage existant d'une largeur de 4,01m et d'une profondeur de 8,12m pour une superficie de 32,6m <sup>2</sup> . Le revêtement extérieur sera en déclin de bois de type CanExel de couleur Khaki. La toiture sera

	en bardeaux d'asphalte de couleur noir. Les fenêtres en façade en saillie de modèle guillotine. Les fenêtres arrière et latérale, les garnitures de toit seront de couleur blanc.
H) 305, 5 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 605 754)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet d'agrandissement au rez-de-chaussée et d'un espace ouvert au deuxième étage en guise de balcon ouvert et sans toiture. La dimension de la pièce au rez-de-chaussée est de 2,44m de largeur par 5,18m de profondeur. Le revêtement extérieur sera de panneaux de fibre de bois composite de type Maibec de couleur brun industriel. La toiture sera en bardeaux d'asphalte de même couleur que celui existant.
I) 275, 21 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 973 970)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement et modification des portes et fenêtres en métal par des portes et fenêtres en PVC de couleur blanches.</li> <li>- Retrait du balcon en façade.</li> <li>- Remplacement de 3 fenêtres par des fenêtres de même taille.</li> <li>- Remplacement de la porte d'entrée principale par une porte de même taille.</li> <li>- Remplacement de la porte-patio en façade par une fenêtre de 172,7cm X 182.9cm.</li> <li>- Ajout d'une fenêtre au-dessus de la porte d'entrée principale.</li> <li>- La porte et la fenêtre de la partie garage, seront remplacées par une porte de garage de couleur blanche.</li> <li>- À l'arrière, la porte et le balcon qui donnent dans la salle de lavage seront remplacés par un mur plein de brique de couleur blanche.</li> <li>- La porte qui donne accès à la maison sera remplacée par une nouvelle porte-patio accessible par la construction d'un nouveau balcon en bois.</li> </ul>
J) 2113, du Belvédère (Lot 1 974 609)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de rénovation de la résidence unifamiliale par le remplacement du bardeaux d'asphalte de la toiture par une toiture en tôle enduit d'un mélange d'hybride de silicone céramique et polyester peint de couleur brun foncée.
K) 395, 3 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 604 931)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale, d'une superficie totale de 107,1m <sup>2</sup> . Les revêtements extérieurs seront en déclin de bois de couleur brun. La façade principale sera à 40% de pierre de couleur gris-beige. Les fascias et soffites seront en aluminium de couleur brun commercial. Les portes et fenêtres seront en PVC de couleur brune et la toiture

	sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire.
L) 268, 19 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 974 497)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de rénovation de la résidence unifamiliale par le remplacement des portes en façade et de la porte arrière par des portes en acier de couleur brune.
M) 372, 4 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 604 856)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale de 9,75m de largeur par 11,89m de profondeur. Le revêtement extérieur sera en déclin de bois de type CanExel de couleur granit. Les portes, fenêtres, fascias et les soffites seront en aluminium de couleur blanche et la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire céleste.
N) Lot 1 973 850	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction de 3 bâtiments sur 4 étages regroupant 16 unités d'habitations en copropriétés. Les revêtements extérieurs seront à 100% de maçonnerie dans une proportion de 25% de blocs de béton de couleur gris pour le rez-de-chaussée et de 75% de brique de couleur rouge pour les 3 étages supérieurs.

### Le maire demande le vote

#### ADOPTÉE

#### 10. Travaux publics

##### 10.1 Formation d'un comité de sélection pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les plans, devis, document d'appel d'offres et surveillance des travaux de réfection et l'automatisation – Usine de filtration (Appel d'offres GT2013-013)

CONSIDÉRANT que la ville entend procéder à un appel d'offres pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les plans, devis, document d'appel d'offres et surveillance des travaux de réfection et l'automatisation ;

CONSIDÉRANT que la ville doit évaluer les soumissions selon le système obligatoire de pondération et d'évaluation des offres ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-06-13.186

DE FORMER un comité de sélection composé de Messieurs Jean Langevin, Benoit Grondin, Martin Pelletier et Denis Berthelette pour l'évaluation des soumissions pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les plans, devis, document

d'appel d'offres et surveillance des travaux de réfection et l'automatisation – Usine de filtration (Appel d'offres GT2013-013).

**ADOPTÉE**

**10.2 Adjudication de contrat pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable par chemisage structural sur la rue Henri-Dunant, la rue Gagnon, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> avenues (Appel d'offres GT2013-012)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable par chemisage structural sur la rue Henri-Dunant, la rue Gagnon, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> avenues ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Sanexen Services Environnementaux inc.	1 550 052,71 \$
Aquaréhab (Canada) inc.	1 959 944,33 \$
Réhabilitation Du O inc.	2 064 853,27 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Benoit Grondin, directeur de la Gestion du Territoire, en date du 10 juin 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2013-06-13.187**

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable par chemisage structural sur la rue Henri-Dunant, la rue Gagnon, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> avenues à *Sanexen Services Environnementaux inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 1 550 052,71 \$ taxes incluses, suivant les documents d'appel d'offres (GT2013-012). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les règlements d'emprunts n° 1482 et 1485.

**ADOPTÉE**

**10.3 Adjudication de contrat pour la fourniture et la livraison d'une niveleuse usagée, 4 roues motrices (Appel d'offres GT2013-016)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 5 fournisseurs pour la fourniture et la livraison d'une niveleuse usagée, 4 roues motrices ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
2440-2539 Québec inc (Équip. MTL inc)	86 900 \$
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	130 000 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, en date du 13 juin 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2013-06-13.188**

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et la livraison d'une niveleuse usagée, 4 roues motrices à 2440-2539 Québec inc. (Équipements MTL inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 86 900 \$ plus les taxes applicables, suivant les documents d'appel d'offres (GT2013-016). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1498.

**ADOPTÉE**

**10.4 Adjudication de contrat pour la fourniture et la livraison d'estrades pour différents parcs de la Ville (Appel d'offres GT2013-014)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs pour la fourniture et la livraison d'estrades pour différents parcs de la Ville ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Techsport total	75 420,20 \$
Tessier Récréo-parc	34 037,20 \$
Distribution Sport Loisir	35 447,94 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, en date du 12 juin 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2013-06-13.189**

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'estrades pour différents parcs de la Ville à Tessier Récréo-parc inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 34 037,20 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2013-014). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1499.

**ADOPTÉE**

**10.5 Réparation de la cabine du camion lourd 6 roues n° 65 des Travaux publics**

---

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, en date du 6 juin 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-06-13.190

DE RETENIR les services de *Équipement Simard (9208-8079 Québec inc.)* pour la réparation de la cabine du camion lourd, 6 roues, n°65 des Travaux publics, pour la somme de 8 000 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le Fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

**ADOPTÉE**

**11. Loisirs et services communautaires**

**11.1 Autorisation au comité Rocky Holt à tenir les Tournois de balle-molle aux parcs Central et Olympia le 13 juillet et les 9, 10 et 11 août 2013 et l'autorisation d'obtenir un permis d'alcool**

CONSIDÉRANT la demande reçue du comité Rocky Holt concernant la tenue des Tournois de balle-molle au parc Olympia et au parc Central, dans le cadre de levées de fonds ;

CONSIDÉRANT les rapports du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 3 juin 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-06-13.191

D'AUTORISER le comité Rocky Holt à tenir les Tournois de balle-molle aux parcs Central et Olympia le 13 juillet et les 9, 10 et 11 août 2013 et l'autorisation d'obtenir un permis d'alcool, dans le cadre des activités de levées de fonds ;

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**11.2 Demande d'autorisation d'obtenir un permis d'alcool dans le cadre des festivités du 50<sup>e</sup> anniversaire du Club de Soccer Shamrocks Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 31 mai 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2013-06-13.192** D'AUTORISER le Club de Soccer Shamrocks Deux-Montagnes à obtenir un permis d'alcool dans le cadre des festivités du 50<sup>e</sup> anniversaire.

**ADOPTÉE**

**11.3 Versement d'aide financière – Association de ringuette de Deux-Montagnes et l'Association de hockey mineur de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 31 mai 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2013-06-13.193** D'AUGMENTER de 5,00\$/joueur, pour la saison 2013-2014, la subvention de la ville aux joueurs et joueuses de l'Association de Ringuette de Deux-Montagnes et l'Association de hockey mineur de Deux-Montagnes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée à même le poste budgétaire 02.731.00.519.

**ADOPTÉE**

**11.4 Versement d'aide financière – Association Le Défi Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 3 juin 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2013-06-13.194** DE VERSER à l'Association Le Défi Deux-Montagnes une aide financière de 3 000 \$ pour la tenue du Défi Deux-Montagnes, le 9 juin 2013.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.719.00.991 (2 000 \$) et 02.111.00.970 (1 000 \$).

**ADOPTÉE**

**12. Incendie**

**12.1 Protocole d'entente intermunicipale concernant l'achat et l'utilisation d'une roulotte éducative en matière de sécurité incendie**

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2013-06-13.195** DE SIGNER l'entente intermunicipale entre les villes de Deux-Montagnes, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Mirabel, Boisbriand,

Rosemère, Saint-Jérôme et Sainte-Anne-des-Plaines, concernant l'achat et l'utilisation d'une roulotte éducative pour le public en matière de sécurité incendie : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'entente intermunicipale.

**ADOPTÉE**

**13. Deuxième période de questions spécifiques**  
**(sur un point à l'ordre du jour seulement)**

---

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h50.  
4 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h10.

**14. Levée de la séance**

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-06-13.196 DE LEVER la présente séance à 21h10.

**ADOPTÉE**

Signé *Marc Lauzon*  
\_\_\_\_\_  
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*  
\_\_\_\_\_  
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier